

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 12 JUIN 2024

Le douze juin deux mil vingt-quatre à 20 h 15, le Conseil Municipal de la commune de LORMAISON, régulièrement convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance publique, sous la Présidence de Monsieur Philippe FRÉMONT, Maire.

PRESENTS : Messieurs Didier JEANTET, Jean-Pierre LAGNY, Olivier DUPUIS, Bruno FRÉNOT, Alexandre SELVA, Florent LOCHOUARN, Mesdames, Julie MÉGRET, Véronique CULERIER, Caroline LIOUT, Martine DRUOT,

ABSENTS EXCUSES : Monsieur LEROY Jean-Pierre donne pouvoir à M DUPUIS Olivier

Madame Patricia MARCHAL donne pouvoir à MME MÉGRET Julie

Monsieur MAGNIER Dominique donne pouvoir à M LAGNY Jean-Pierre

Madame Laurence GAUTIER

Secrétaire de séance : Monsieur Didier JEANTET

ADOPTION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 AVRIL 2024

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, **ADOpte**, à la majorité, sans restriction, le procès-verbal de la réunion du **CONSEIL MUNICIPAL** du 17 avril 2024.

Pour : 14 Contre : 0 Abs : 0

ENTENTE INTERCOMMUNALE ENTRE LES COMMUNES DE LORMAISON ET DE MERU RELATIVE AU CENTRE DE SUPERVISION URBAIN (CSU)

Afin de créer et de renforcer leurs systèmes de vidéo-protection, d'en optimiser le fonctionnement et de rationaliser le coût d'exploitation, les communes de Lormaison et de Méru créent une entente intercommunale dont les modalités d'organisation et de fonctionnement sont formalisées dans le projet de convention ci-jointe.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, **APPROUVE** la mutualisation du centre de supervision urbain entre les communes de Lormaison et de Méru formalisée au sein de la convention d'entente intercommunale, et **AUTORISE** le Maire à signer la convention d'entente intercommunale.

Pour : 14 Contre : 0 Abs : 0

PROJET DE L'INSTALLATION D'UN ENTREPÔT LOGISTIQUE SUR LE TERRITOIRE DE SAINT-CRÉPIN-IBOUVILLERS PAR LA SOCIÉTÉ PRD PERCIER RÉALISATION ET DÉVELOPPEMENT

Après présentation et discussion du projet d'installation d'un entrepôt logistique sur le territoire de la commune de Saint Crépin Ibouvillers par la société PRD PERCIER RÉALISATION ET DÉVELOPPEMENT, et après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL, **EMET un avis FAVORABLE**, assorti de plusieurs conditions, notamment, que le **CONSEIL DÉPARTEMENTAL**, prenne toutes les mesures nécessaires pour éviter le passage de poids lourds rue Alexandre Mérelle et rue de Villeneuve, et par la mise en place de la vidéo-verbalisation.

Pour : 14 Contre : 0 Abs : 0

ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

LE CONSEIL MUNICIPAL DE LORMAISON DECIDE d'attribuer au titre de l'année 2024, la subvention suivante savoir :

- R.C.L Football : 3500 €.

Pour : 14 Contre : 0 Abs : 0

La séance est levée à 21 heures 15 minutes.

Fait à Lormaison, le 13 juin 2024

Le Maire,
Philippe FRÉMONT

